

PAYS-BAS : L'ÉCONOMIE MARITIME ET LES POLITIQUES CULTURELLES FACE À LA CRISE

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire France – Pays-Bas à La Haye, Rotterdam et Amsterdam

9 au 12 septembre 2013

M. Jean-Jacques Lozach, président du groupe interparlementaire d'amitié France-Pays-Bas, s'est rendu à **La Haye, Rotterdam et Amsterdam** (du 9 au 12 septembre 2013), dans un contexte particulier et inédit depuis 33 ans : la succession au trône, le 30 avril dernier, de Willem-Alexander suite à l'abdication de la reine Beatrix.

Les précédents déplacements aux Pays-Bas d'une délégation du groupe d'amitié ont eu lieu en 2007 et 2009. Cette dernière visite avait été organisée à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la création du groupe.

Outre la rencontre avec les homologues néerlandais, la mission a privilégié **deux thèmes** :

- la **politique maritime**, sous l'angle économique et commercial, avec un intérêt particulier pour l'activité du port de Rotterdam, et sous l'angle du développement durable et de l'écologie, s'agissant notamment de la montée du niveau de la mer ;

- la **politique culturelle** de l'État et des collectivités locales.

Outre les rencontres avec plusieurs représentants du Gouvernement, des élus locaux et des experts, la délégation a effectué plusieurs visites sur site : port de Rotterdam et sites culturels, afin d'avoir une approche plus concrète et opérationnelle des questions étudiées.

Le programme à Amsterdam fut, en particulier, l'occasion d'observer des projets et réalisations d'aménagement urbain fondés sur une utilisation optimale de l'eau, et de rencontrer, au Consulat général de France, des gestionnaires d'équipements culturels majeurs (*Rijksmuseum*, Opéra, Musée de la photographie...).

I. La Première chambre des États généraux (Eerste Kamer) : le Sénat néerlandais

A – Une Chambre haute aux pouvoirs législatifs restreints

Accompagnée de M. Pierre Ménat, ambassadeur de France à La Haye, la délégation, a été reçue par Mme Ankie Broekers-Knol, présidente de la Première chambre des États généraux (le Sénat néerlandais), élue le 18 juin dernier.



Accueil à la Première chambre des États généraux à La Haye

Parmi les pistes de travail interparlementaire évoquées à court et moyen termes figurent principalement : la réception en France de sénateurs néerlandais et, le projet de création d'un groupe d'amitié homologue au sein de la *Eerste Kamer*. Pour l'heure, seule la Seconde chambre est dotée de « *contact groups* » interparlementaires, dont le nombre demeure limité à quatre pays : la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la Belgique.

La *Eerste Kamer* comprend **75 membres élus au suffrage universel indirect par les États provinciaux** pour un mandat de 4 ans. Son rôle dans le vote de la loi est restreint par rapport à celui de la Chambre basse, et se distingue très nettement de celui du Sénat français. En effet, les projets de loi qui lui sont transmis par la *Tweede Kamer* ne peuvent y être amendés, mais seulement approuvés ou rejetés ; cette dernière solution n'étant pas, elle-même très usitée.

B – Une configuration politique qui place la *Eerste Kamer* au centre de l'échiquier politique

Lors des élections législatives anticipées du 12 septembre 2012, le VVD (droite libérale) de Mark Rutte est arrivé en tête avec 41 sièges, talonné par le PvdA (travailleurs) de M. Diederik Samsom, qui a obtenu 38 sièges. Les négociations pour la formation d'un nouveau gouvernement conduites par M. Kemp (VVD) et M. Wos (PvdA) ont abouti, le 29 octobre, à la publication d'un accord de coalition entre les libéraux du VVD et les travailleurs du PvdA. M. Rutte a été reconduit au poste de Premier ministre et dirige son deuxième Gouvernement.

Mais contrairement à la situation prévalant à la Seconde chambre (*Tweede Kamer*), où la coalition VVD-PvdA dirigée par M. Mark Rutte, Premier ministre, est majoritaire, le Sénat néerlandais issu des élections de juin 2013 dépend de majorités de circonstances. Faute de majorité, le Gouvernement doit au cas par cas, au fil des textes proposés, composer avec les « petits partis » pour que le droit de rejet ne soit pas employé. Ainsi, alors que la vocation de cette assemblée demeurerait essentiellement technique, se profile une politisation de son rôle, même si la recherche du consensus demeure une valeur fondamentale de la culture politique néerlandaise.

C – Des relations interparlementaires qui s'exercent également dans le cadre du Conseil de coopération franco-néerlandais

Créé en 2003, le **Conseil de coopération franco-néerlandais** (CCFN) a pour objet de renforcer les relations bilatérales en y impliquant des membres de la société civile. Des initiatives concrètes peuvent être portées au crédit du CCFN : programme Jeunes Talents, conférences Erasme-Descartes annuelles et tables rondes sur des thèmes d'actualité...

La participation aux activités du Conseil de coopération franco-néerlandais constitue un cadre privilégié d'échanges dont le Président du groupe est membre d'office es qualité.

II. L'économie maritime, poumon économique du pays

A – Rotterdam, premier port européen et pilier de la compétitivité de l'économie néerlandaise

L'emplacement central du pays dans le Nord-Ouest de l'Europe, à l'embouchure de la principale voie navigable d'Europe, et de solides traditions commerciales ont conféré aux Pays-Bas un atout exceptionnel pour l'entrée des marchandises en Europe ; près de 40 % du fret maritime de la zone allant de Hambourg au Havre passent par les ports de Rotterdam et Amsterdam. L'économie maritime génère directement près de 1,9 % de l'emploi national (162 023 salariés) pour une valeur ajoutée directe de 21,8 milliards d'euros (2010), soit près de 3,7 % du PIB.



Accueil par les élus municipaux de Rotterdam et présentation du port par les autorités portuaires

Malgré un contexte de ralentissement généralisé du trafic maritime, **le port de Rotterdam** a enregistré une hausse de 1,7 % de son activité en 2012, avec 442,1 millions de tonnes de marchandises transbordées. Il demeure le **quatrième port du monde en termes de trafic total**, le dixième mondial pour le trafic de conteneurs et le plus grand port européen. Après une croissance ininterrompue ces cinq dernières années, sa part de marché est estimée à 37,5 %. Cette croissance s'explique par les livraisons massives de pétrole brut russe qui ont permis d'augmenter de 7,7 % les transbordements de produits pétroliers et gaz liquide.

D'accès maritime rapide avec des tirants d'eau profonds (16,5 m avec un faible marnage), il a été conçu comme un port rapide pour desservir le Nord-Ouest européen avec l'axe pénétrant et profond du Rhin et ses affluents. Sa situation centrale lui permet de rayonner en termes de transbordement sur tout l'Ouest du continent, depuis le Portugal jusqu'à la Baltique en passant par la Grande-Bretagne et l'Irlande. A Rotterdam, la part de la route est dominante (57 %), suivie par le ferroviaire (13 %) et le fluvial (30 %).

Le développement des activités portuaires et des fonctions est donc essentiel à la prospérité des Pays-Bas et fait l'objet d'un consensus local et national.

Aussi est-il **instructif d'observer qu'il n'existe pas d'oppositions significatives** à ce développement, et les associations environnementales ou de voisinage collaborent avec les autorités portuaires et administratives pour parvenir à un développement économique durable. **C'est le fameux « polder model », qui associe les riverains très en amont dans la concertation qui conduit à l'élaboration des grands plans de développement.**

B – La gestion des eaux : un enjeu vital et une expertise mondialement reconnue

L'eau aux Pays-Bas est **un défi sociétal, mais aussi un atout économique**, du fait de la situation géographique du pays, situé à l'embouchure de quatre grands fleuves (le Rhin, l'Escaut, la Meuse et l'Éms) et dont **59 % du territoire est potentiellement inondable** (26 % des terres en-dessous du niveau de la mer). Le secteur de l'eau emploie plus de 87 000 personnes et a généré en 2012 près de 25,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

La gestion de l'eau aux Pays-Bas est sous la responsabilité des pouvoirs publics : les entreprises publiques œuvrant dans le secteur de l'eau produisent et distribuent l'eau potable ; les municipalités, quant à elles, sont en charge de la gestion des eaux usées, tandis que les **Waterschappen (agences publiques de l'eau)** sont responsables de la protection contre les inondations (3 150 km de digues à entretenir), de la quantité et de la qualité de l'eau à l'échelle locale et régionale sur leur territoire.



Interpénétration de l'eau et des activités humaines (parc à vélos et nouveaux quartiers d'Amsterdam)

Les Pays-Bas sont **le delta le mieux protégé au monde**. C'est le résultat d'une tradition ancestrale fondée sur la **coopération** avec l'eau et le combat contre celle-ci. En effet, le XX^{ème} siècle a connu trois catastrophes qui ont rendu nécessaire la réalisation de travaux de grande envergure :

- les inondations dans le Nord des Pays-Bas en 1916 ont entraîné la construction de la digue Afsluitdijk (digue de fermeture) et ainsi, la création du lac l'IJsselmeer en 1932 ;
- en 1953, les inondations dans le Sud-Ouest des Pays-Bas suite à un phénomène de submersion marine ont fait près de 1 835 morts et ont été à l'origine du Plan Delta (système de défense des Pays-Bas contre les inondations maritimes) ;
- en 1993 et 1995, des crues des fleuves ont engendré des évacuations à grande échelle et incité les pouvoirs publics à poursuivre leurs travaux en matière d'aménagement du territoire, notamment face aux menaces du changement climatique.

Le Programme Delta actuel vise à protéger les Pays-Bas contre les inondations et à garantir une alimentation en eau douce pour les cent ans à venir. La réalisation de ce plan englobe de nombreux facteurs et questions relatifs à l'aménagement du territoire et au développement urbain, à l'économie et sur le plan de l'agriculture, de la nature et des loisirs. **50 milliards d'euros sont consacrés au nouveau projet Delta défini pour les cinquante prochaines années** car plus dangereux encore que la montée des eaux, les Pays-Bas doivent faire face à un **affaissement progressif du niveau des terres** dans les deltas.

III. Le développement difficile des politiques culturelles en période de crise

A – La crise contraint l'État à réduire la « voileure » en matière culturelle

Sur la dotation de 34 milliards d'euros du ministère de l'enseignement, de la culture et des sciences, **789 millions ont été consacrés à la culture en 2013, soit une diminution de 25 %** par rapport à l'année précédente.

En raison de la crise, le rôle de l'État dans le financement de la culture s'est considérablement réduit pour se recentrer sur les grandes institutions nationales (17 compagnies de théâtre générales, dont 8 pour les jeunes, 4 compagnies de danse, 9 orchestres symphoniques, 3 compagnies d'opéras, 3 festivals dont 2 festivals de film et 1 pour les arts de la scène, 30 musées, 6 institutions pour les arts plastiques et 12 institutions de soutien aux divers secteurs).

Quatre priorités ont été définies en matière d'**enseignement culturel dans les écoles primaires** (bibliothèques), d'**encouragement des jeunes talents** (cinq fonds culturels dédiés), d'**industries créatives** (architecture, cinéma, mode et *design*) et de **diffusion numérique** des œuvres (diffusion internet en direct du ballet national).

B – Des grandes villes maintiennent néanmoins une politique volontariste d'équipements culturels

Outre l'intervention de l'État, le financement de la culture fait aussi appel aux « **grandes communes** » (La Haye, Rotterdam, Amsterdam, Utrecht,...) pour assumer la charge des locaux (musée municipal de La Haye, opéra d'Amsterdam) et aux **provinces** qui ne disposent pas de compétences obligatoires mais qui supportent l'essentiel du coût des bibliothèques.

Les grandes municipalités néerlandaises concluent des contrats « État-ville » d'une durée de 4 ans, lesquels prévoient un plan Delta de la culture (implication des écoles pour l'accès à la culture des enfants de 3 à 4 ans) et encouragent les instituts et structures culturelles à développer un esprit d'entreprise permettant de « gagner de l'argent » en recherchant des ressources propres et à élargir l'offre à de nouveaux publics.



De gauche à droite, Mmes Marjan Hammersma, directeur général culture et média du ministère de l'enseignement, de la culture et des sciences, et Marjolein de Jong, adjointe à la culture de la ville de La Haye

A La Haye, comme à Amsterdam, de grandes réalisations emblématiques sont à l'œuvre, comme la réouverture en 2013 du *Rijksmuseum*, au terme d'une souscription nationale et, après 10 ans de rénovation, la poursuite des travaux, jusqu'en 2014, du Mauritshuis.



De gauche à droite, Mmes et MM. les directeurs des musées et grandes institutions culturelles, et Mme Caroline Gehrels, adjointe en charge des affaires économiques, arts, culture, eau, monuments et médias locaux de la ville d'Amsterdam

Il convient de noter que les grandes villes considèrent **la culture comme un des éléments de l'attractivité du pays et une opportunité de développement économique local**. Ainsi, sur un budget de 2,5 milliards d'euros, la ville de La Haye consacre 84 millions d'euros à la culture. Malgré la crise, elle a lancé un nouveau programme de construction d'une salle de spectacle, de concert et de danse dans un complexe culturel dont le coût avoisinera 180 millions d'euros dans le cadre d'une opération de financement sur quarante ans.

*
* *

Dans la perspective de déplacements prochains de hautes personnalités françaises aux Pays-Bas, M. Jean-Jacques Lozach estime utile de relayer les observations des **magistrats, greffiers et représentants francophones dans les tribunaux et cours internationaux de La Haye** sur la nécessité de renforcer l'action de la France en faveur de la nomination de magistrats francophones. Il souligne que **cet enjeu est stratégique** et ne se limite pas à la défense du français comme langue de travail. Il concerne au premier chef la survie d'une **tradition de droit civiliste** face à l'intégration de plus en plus forte du système procédural de **Common law**.

Composition de la délégation



M. Jean-Jacques LOZACH
Président du groupe d'amitié
Sénateur (Soc) de la Creuse



Mme Renée NICOUX (excusée)
Secrétaire du groupe d'amitié
Sénatrice (Soc) de la Creuse

Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_599.html